



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Préfecture*

CABINET  
SERVICE INTERMINISTÉRIEL  
DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

Montpellier, le 28 janvier 2016

Préfet de l'Hérault

à

**Refér : PL\2016\ 37**

Mesdames et Messieurs les Maires

**Objet :** reconduction de la posture VIGIPIRATE en vigueur.  
**REF :** Ma précédente note du 16 décembre 2015.

La posture VIGIPIRATE en vigueur depuis le 14 décembre 2015 est reconduite jusqu'à nouvel ordre.

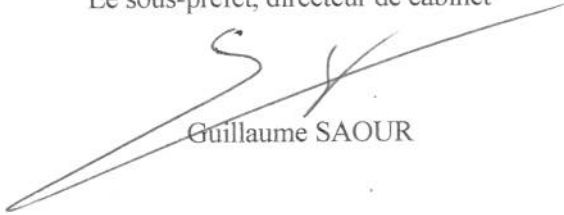
Le niveau alerte attentat est donc conservé en Ile-de-France, le reste du territoire national est maintenu en vigilance renforcée.

Eu égard au caractère élevé, permanent et diffus de la menace, les consignes de vigilance pour les sites sensibles ou accueillant du public nombreux restent d'actualité.

Un rappel à la vigilance sera fait aux personnels en uniforme (polices municipales). Ces personnels sont de plus en plus ciblés, notamment par des individus isolés.

Mes services restent à votre disposition pour toute question éventuelle sur le sujet.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet



Guillaume SAOUR

**Destinataires en copie :**

- M. le Sous-préfet de Béziers
- Mme. la Sous-préfète de Lodève
- M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Hérault
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Hérault